Sir George Williams University 1435 Drummond St. Montreal 107 879-2867 or 879-2863

SGWU NEWS RELEASE

June 16, 1970
for release upon receipt

A policy on campus publications has been approved by the Board of Governors of Sir George Williams University.

It endorses a philosophy of freedom of expression, fixing legal responsibility with those who publish. "The members of the SGWU community must accept their responsibility without looking to the University as a corporate entity for protection," the new regulations state.

The policy is subject to the normal powers of the administration to ensure the proper running of the University.

While "anything resembling pre-publication censorship is to be strictly eschewed," those responsible for publications "should be responsive to the principles and codes of conduct" of the University.

To ensure a clear definition of responsibility, the University requires that all publications distributed on campus carry the names of the publisher, editor, printer, and address.

- 30 -

Malcolm Stone
Information Officer

Université Sir George Williams 1435 rue Drummond Montréal 107 879-2867 ou 879-2863

SGWU/COMMUNIQUE

Le 17 juin 1970
Pour publication immédiate

Un code sur les publications distribuées sur le campus a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Université Sir George Williams.

Ce code reconnait le principe d'une philosophie de liberté d'expression, donnant la responsabilité légale à ceux qui publient. "Les membres de l'Université Sir George Williams doivent assumer leur responsabilité sans avoir à chercher à se servir du nom de l'Université pour se protéger" lit-on dans la nouvelle recommandation.

Ce code vient sous l'autorité de l'administration pour assurer la bonne marche de l'Université.

Tandis que "tout ce qui pourrait ressembler à la censure avant la publication est strictement évité," les personnes responsables des publications "devraient respecter les principes et les codes de conduite" de l'Université.

Pour bien souligner la responsabilité de ces publications distribuées sur le campus, l'Université demande qu'elles portent les noms de l'organisation qui les commanditent, de ceux qui les publient, de ceux qui les impriment, et leur adresse.

- 30 -

Malcolm Stone
Directeur de l'Information